

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- votants par procuration	6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- absents	3
- total des votants	26

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAUVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.127/12.19**

**Objet :** Budget Développement Economique 2019  
Affectation d'un bien situé 3 bis place Carnot

**Délibération n°: D.127/12.19**

**Objet : Budget Développement Economique 2019  
Affectation d'un bien situé 3 bis place Carnot**

Monsieur PICALET rappelle que par délibération n° D.81/09.19 du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'achat par anticipation du bien situé 3 bis place Sadi Carnot à Lillebonne.

Ledit bien se compose d'une partie habitation à l'étage et d'une partie commerciale en rez-de-chaussée et sous-sol. La partie commerciale, d'une surface d'environ 645 m<sup>2</sup>, est occupée par une supérette et des locaux annexes au magasin.

L'acquisition du bien situé 3 bis place Sadi Carnot a été réalisée en totalité sur le budget Ville. Or, ce budget n'est pas assujéti à la TVA.

Afin de permettre à la Ville de percevoir les loyers assujéti à la TVA qui lui sont versés au titre de la location du commerce, il est nécessaire d'affecter cette partie du bâtiment sur le budget Développement Economique.

La partie habitation de l'immeuble demeure, quant à elle, affectée sur le budget Ville.

Aussi au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2141-1,

Vu la délibération D.81/09.19 du Conseil Municipal du 26 septembre 2019,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Considérant l'obligation pour la commune d'affecter au budget Développement Economique toute surface qui perçoit un loyer assujéti à la TVA,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la partie commerciale du bien situé 3 bis place Sadi Carnot sur le budget Développement Economique au titre de l'encaissement des loyers assujéti à la TVA,
- d'autoriser le Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire de Lillebonne,

